



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 20 mars 2026

DELIBERATION 10 AG – Désignation des membres du Centre Communal d'Actions Sociales

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **16 mars 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Absents : 0

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORiot DE ROUVRAY, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, Mme CABANNE, M. COMBES, Mme CASTERES, M. CRIADO, Mme COURADET, M. LABRUYERE, Mme DUCOS, M. PIQUEMAL

Absents :

Pouvoirs donnés :

Secrétaire de séance : M. Thibaut LORiot DE ROUVRAY

DELIBERATION 10 AG – Désignation des membres du Centre Communal d'Actions Sociales

En application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Social (CCAS) sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Considérant qu'il convient en premier lieu de fixer le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire propose :

- d'élire quatre membres issus du Conseil Municipal,
- de nommer quatre membres extérieurs au Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer à huit le nombre de membres du CCAS Centre Communal d'Actions Sociale.

D'élire quatre membres issus du Conseil Municipal

De Nommer quatre membres extérieurs au Conseil Municipal

1. Membres du conseil municipal :

- S DUCOS
- C COURADET
- C CAZENAVE
- E LABRUYERE

2. Membres extérieurs :

- Ghislaine SANAHUJA
- Anne-Marie LARRE-LARROUY
- Madeleine SUBERVIE
- Michèle TISNES (UDAF)

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance
M. LORiot DE ROUVRAY



Le 23 mars 2026
Le Maire,
JC. BEAUQUESTE

